

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 9 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 02 février 2021, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : GARRET Jean-Eric – BONJEAN Florence – GARRET Jean-Louis – BIGAY Thierry – CHEZE Dominique – BELLERITZ Jean-Yves – LEFORT Jérôme – CORROIS Laurent – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël – MERLE Jean-Marcel – PONSON Damien

Absentes excusées : COURTY Chantal – POILLERAT Caroline – GOETZ Marie-Laure (a donné procuration)

1. LES LIGNES DIRECTIVES DE GESTION

Florence BONJEAN présente les grandes lignes directives de gestion. C'est un outil de référence pour la gestion des ressources humaines et conçu pour fixer les orientations et les priorités des employeurs. Ce document doit être soumis au Comité Technique du Centre de Gestion du 02 mars prochain.

2. CONVENTION DE PASSAGE AVEC MR BOULLIER PIERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier le réseau communal d'eau potable afin de raccorder les habitants de La Combe au château d'eau de La Vierge. Pour réaliser ces travaux, une canalisation doit passer dans la propriété privée cadastrée section AT 312 appartenant à Mr BOULLIER Pierre. Il y a donc lieu de signer une convention de servitude de passage entre la Commune d'ARCONSAT et ledit propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude de passage avec Monsieur BOULLIER Pierre.

3. JOURNEE DE SOLIDARITE

Il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire.

Le Conseil Municipal a choisi d'instaurer comme journée de solidarité le lundi de pentecôte.

Un projet de délibération doit être soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

4. FORFAIT COMMUNAL ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH

La Commune d'ARCONSAT conventionne avec l'association AEP Ecole Privée St Joseph pour définir les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association.

Le forfait communal était de 345€/élève domicilié sur la Commune d'ARCONSAT.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de reprendre une convention car l'association en charge des dépenses de fonctionnement de l'école n'est plus l'AEP mais l'OGEC et par la même occasion, propose de revoir le montant du forfait et de le porter à 350€/élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau forfait communal à savoir 350€/élève des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint Joseph domicilié sur la Commune d'ARCONSAT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OGEC.

5. FORMATION POUR LE SITE INTERNET

Une première formation à destination du secrétariat et de 2 élus, Amandine NAVOSAD et Jean-Louis GARRET a été organisée par le Département le lundi 8 février 2021.

Le nouveau site de la Commune est en cours. Il sera consultable via www.arconsat.fr.

6. DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Il a été décidé de travailler sur plan cadastral par quartier avec les élus concernés. Une première réunion de travail pour les lieudits "La Combe – Lunel – Le Moulin de Lunel – La Prade – La Roche – Le Puy – La Chevalerie – La Meule – Le Col de St Thomas" aura lieu le 15 février.

Une deuxième réunion de travail le 1^{er} mars pour les lieudits "La Croix St Martin – Le Champ du Bois – Mardan – Bras de Fer – Bourleix – Les Grandes Pièces – La Truffe – Goutteberge – Chez le Meunier – Les Martignaux – L'Aubourdie".

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 17 MARS A 19H30